REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES P.O.

ASA DU CANAL DE CORBERE
23 Avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET

Nombre de voix

En exercice : 12

qui ont voté : 9

Date de la convocation

Le 12 décembre 2025

OBJET

DEVIS
PRESTASA
AMO
MODERNISATION
DES RESEAUX
SOUS PRESSION

Acte rendu exécutoire après dépôt en DDTM

Le 15 janvier 2026

et publication

Le 15 janvier 2026

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU CANAL DE CORBERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026 - 5

Séance du 14 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le quatorze janvier à 17h30, le syndicat de l'ASA du Canal de Corbère s'est réuni au siège administratif, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt, sous la présidence de Monsieur Didier BRUZY, Président.

Présents : MM. BRUZY Didier, MAILLOLS Pascal, Jean-Pierre SAURIE, Pascal BRUZY, Daniel MARTY, Jean REIG, José COLCHERO, Marc MARTY Syndics titulaires, Jean-Charles BARBOTEU, Syndics suppléants

Représenté : BIANCHINI Marc par BRUZY Didier

Monsieur Pascal MAILLOLS a été nommé secrétaire.

Le président présente le devis de la société PRESTASA, basée dans l'Aude pour la prestation Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du projet de modernisation des réseaux sous pression. La prestation consistera en un appui pour la rédaction du DCE et l'analyse des offres pour la prestation de Maîtrise d'œuvre. Le devis proposé est d'un montant 3 300 € HT, soit 3 960 € TTC
Le président propose donc aux syndics de passer au vote.
Après en avoir délibéré, le syndicat, à l'unanimité,

- **Approuve la validation du devis de PRESTASA pour un montant de 3 300 € HT et 3 960 € TTC ;**
- **Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Ille sur Têt, le 14 janvier 2026

LE PRESIDENT,

ASSOCIATION SYNDICALE CANAL DE CORBERE